

Commune de Sarralbe

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 14/10/2025

Par:

SUTTER Marie

Représenté par :

Demeurant à 🕄

2 RUE JEAN BURGER

57430 SARRALBE

Pour :

INEOS

Sur un terrain sis à : 2 RUE JEAN BURGER

57430 SARRALBE

Références cadastrales : 75 0266

N° DP 57 628 2500102

Surface de plancher: 0m²

LE MAIRE.

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 décembre 2004, modifié le 07 décembre 2016 et le 26 novembre 2024, Et notamment le règlement de la zone UB.z2, UB,

Remplacement des fenêtres dans le cadre du PPRT

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) généré par la Société INEOS Polymers SARRALBE SAS sur le territoire des communes de Sarralbe, Willerwald et Herbitzheim approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 6 juillet 2017,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

ARRETE

ARTICLE 1:

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés dans la déclaration susvisée.

SARRALBE, le 15/10/2025

Pierre-Jean DIDIOT